



FORMATION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE TECHNICIENS SPANC 4,5 JOURS

21 au 25 juin 2021 - 20 au 24 septembre 2021 – 22 au 26 novembre 2021

Objectif : La connaissance par le stagiaire des principaux dispositifs d'assainissement non collectif. A l'issue de cette formation, le stagiaire doit connaître le principe de fonctionnement, les caractéristiques techniques, les éventuelles limitations, la mise en œuvre, l'entretien et la maintenance des principaux dispositifs d'ANC.

Le stagiaire doit également connaître les contours des différents arrêtés (moins de 20 EH), et doit savoir maîtriser la réalisation des principaux contrôles en ANC.

Moyens pédagogiques : Plateau technique de formation équipé de 28 dispositifs traditionnels et agréés ; Matériel informatique ; rétroprojecteur ; supports papier : photos, schémas ; débats ; mise en pratique terrain ; documents techniques.

Modalités pédagogiques de formation : Formation présentielle de 4,5 jours continus en salle et sur plateau technique ANC à Cuxac d'Aude 11590.

Modalités d'évaluation des acquis : Questionnaire en début et fin de formation.

Attestation : Une attestation de formation continue est fournie après présence effective à la formation et règlement intégral des sommes dues.

Délais d'accès : entre 2 et 4 mois.

Public visé : Techniciens et responsables SPANC.

Prérequis : Aucun

Accessibilité aux personnes handicapées : Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation.

PROGRAMME :

1) CONNAISSANCES TECHNIQUES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Ouverture de la formation

- Présentation du formateur et des stagiaires et de leurs attentes
- Objectifs et contenu de la formation

-Contexte

- Glossaire
- Enjeux et problématique de l'assainissement

- Cadre réglementaire et normatif

- Réglementation sur les prescriptions techniques et sur les contrôles
- Normalisation
- Obligations en Assainissement Non Collectif
- Rôles et responsabilités des intervenants
- Etudes et conceptions de filières d'ANC

- Contrôles en Assainissement Non Collectif

- Objectifs généraux des contrôles
- Contrôle de réalisation
- Contrôle de bonne exécution des travaux d'installation
- Contrôle-diagnostic des installations existantes



- Filières Assainissement Non Collectif

- Les principaux éléments techniques constitutifs d'un dispositif d'ANC
- Ouvrages de prétraitement
- Traitement primaire
- Traitement secondaire
- Les dispositifs
- Les dispositifs agréés
- Les filtres compacts
- Les filtres plantés
- Les micro-stations à culture fixée
- Les micro-stations à culture libre
- Infiltration

2) PLATEAU TECHNIQUE ANC

- Etude de fonctionnement de différentes familles de dispositifs ANC agréés ainsi que l'étude des principaux dispositifs traditionnels sur le plateau technique de formation

3) EXERCICES SUR LES DIFFERENTS CONTROLES DE DISPOSITIFS D'ANC

- Exercices pratiques :

- Mise en œuvre du dispositif ANC sur plateau technique (suivant exercice de conception)
- Contrôle de la bonne exécution des travaux (sur plateau technique)
- Contrôles de bon fonctionnement

4) EN FIN DE FORMATION

- Bilan et Synthèse

- Synthèse et questions diverses
- Questionnaire
- Bilan de la formation

INTERVENANT : M. GAUTRAND Didier, Formateur ANC, Installateur ANC depuis 30 ans.

DUREE ET HORAIRES : 4,5 jours, 8h30 – 12 h et 13h30 h – 17 h, 8h30 – 12h30 soit 32 heures

LIEU : 11590 Cuxac d'Aude

COÛT DE LA FORMATION : 1 300.00 €uros (non-assujetti à la TVA)

CE TARIF COMPREND :

- la formation (32 heures)
- les documents de synthèse sur support numérique
- les repas du midi (sauf vendredi)

Pour avoir des renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Madame RIVIER Marie

Tél : 04 68 42 33 78

Mail : contact@eaufiledeleau.fr

Organisme de formation EAU FIL DE L'EAU, enregistré sous le n° 91 11 01364 11. Nos formations peuvent donc être financées dans le cadre de la réglementation sur la formation. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates seront appliquées.

Mis à jour le 02 février 2021